

REVUE A MI-PAROURS DU PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION - BURKINA FASO - LUXEMBOURG

Rapport final de la Revue à mi-parcours

Version du 30/03/2012

Membres de l'équipe de la Revue :

Sandrine BEAUJEAN
Elisabeth LAMP
Adrien NOUGTARA
Saïdou OUEDRAOGO
Thierry PACCOUD
Serge Alfred SEDOGO

InSyDe, Information, Systèmes et Développement sàrl

31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

TVA N° LU 20935729

RCL N° B 108583

www.insyde.lu

FICHE RESUMEE – BURKINA FASO

	PIC II	PIC I
Période	2008-2012	2003-2007
Budget	62,9 millions €	21,6 millions €
Objectif	Contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique durable et la réduction de la pauvreté	Lutter contre la pauvreté
Secteurs prioritaires	Gestion des Ressources Naturelles, Enseignement et Formation Techniques et Professionnels	Education, Formation technique et professionnelle Santé, Artisanat
Hors concentration	Santé, Alphabétisation	

Engagement politique	Défis
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités via la mise en œuvre d'une approche sectorielle et programmatique - Mise en pratique des principes de l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris) 	<ul style="list-style-type: none"> - Triplement du budget par rapport au PIC précédent - Nouvelles modalités d'intervention complexes et longues à mettre en place - Construction d'une approche sectorielle dans deux secteurs peu structurés et peu appuyés - Trois domaines défaillants (Coordination, Cadre Dépenses à Moyen Terme, Suivi-Evaluation) : ciblés pour un renforcement des capacités

Mise en œuvre en chiffres (au 15/01/2012)

Taux d'engagement : 56% - Taux d'exécution financière : 25% -
Décaissements étalés et estimés entre 12 et 13 millions € en 2013 et 2014

Projets / Programmes	Échéances - Exécution financière au 15.01.12										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
ETFP	BKF014 - Alpha					81%					
	BKF018 - EFTP										
	FONAENF					60%					
GRN	BKF015 - IFN 2					23%					
	BKF016 - PN-PTFM					37%					
	BKF017 - Zébu Azawak					16%					
	BKF019 - PASF										
	FAO - PAGED-PFNL					73%					
	PNUD - PTFM					25%					
Santé	BKF020 - Transfusion										
	FNUAP - Fistule					100%					

Bilan	Faiblesses identifiées	Opportunités - Perspectives
Gouvernance	Comité de Pilotage peu opérationnel Transparence et réciprocité de l'information sur l'exécution	Ciblés par les BKF18 et 19 au travers du renforcement de capacités
Suivi-Evaluation	Pas axé sur les résultats	
Synergies	Opportunités pas toujours exploitées entre et au sein des projets et secteurs	Potentiel d'intégration et de consolidation des acquis des projets en cours via BKF18 et 19
Thématiques transversales	Préoccupation mais pas encore d'intégration systématique	Intégration plus systématique dans les BKF18 et 19

Principales conclusions et recommandations de la RàMP	
Approche sectorielle	Fondations solides en place. Poursuivre dans cette voie.
Programmes sectoriels	Veiller au potentiel structurant des BKF18 et 19. Exploiter leur potentiel d'intégration.
Efficacité de l'aide	Appropriation accrue. Bon alignement par rapport aux stratégies sectorielles. Initiatives encourageantes au niveau de l'harmonisation. Effort à poursuivre pour accroître l'utilisation des systèmes nationaux et améliorer la gestion axée sur les résultats.
Après 2012	Prolongation du PIC II jusque 2015. Tirer les premiers enseignements des programmes sectoriels. Explorer la faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel dans le prochain PIC.
Ou	Ouvrir la coopération à un nouveau secteur (éducation de base ou élevage).

RESUME EXECUTIF

Le PIC II marque une accélération de la coopération entre le Burkina et le Luxembourg avec une enveloppe budgétaire 3 fois supérieure à celle du PIC I. Le PIC II symbolise également un tournant dans les modalités de mise en œuvre de cette coopération avec une volonté affichée et une persévérance de la part des deux partenaires dans l'ancrage de programmes sectoriels dans le cadre d'une approche sectorielle dans les 2 secteurs prioritaires du PIC II : la formation professionnelle et la gestion des ressources naturelles.

En découle un paradoxe : D'une part, en triplant l'enveloppe budgétaire, on accroît la pression sur l'efficacité de la mise en œuvre. D'autre part, en ayant recours à une approche sectorielle, on opte pour de nouvelles modalités de mise en œuvre, complexes et qui demandent du temps pour être effectives dans des secteurs peu structurés en 2008. Deux risques potentiels découlent de ce paradoxe : une contreperformance de la phase de formulation à la mise en œuvre ou une limite dans l'application des principes de la Déclaration de Paris.

Quatre ans après la signature du PIC II, le risque s'est matérialisé au niveau des délais de mise en œuvre des interventions. A un an du terme de ce PIC, le niveau d'engagement est de 56% par rapport au budget total du PIC II et le niveau d'exécution financière des interventions programmées dans le PIC II est de 25% toujours par rapport à son budget total. Plusieurs raisons expliquent ce retard, les principales étant : définition tardive de politiques sectorielles opérationnelles ; temps nécessaire pour la compréhension, l'appropriation et la construction de l'approche sectorielle ; délais liés à la co-formulation ; discussion sur le choix des procédures à utiliser ; lourdeurs des procédures nationales.

Les deux partenaires sont très engagés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. De nettes avancées sont notées au niveau de l'alignement par rapport aux politiques stratégiques et sectorielles, de l'appropriation et de l'harmonisation. Les avancées sont visibles mais moins effectives au niveau de l'alignement par rapport aux systèmes nationaux et à la redevabilité mutuelle. Des efforts restent à faire au niveau de la gestion axée sur les résultats. Au niveau des opérations, ce bilan globalement positif se confirme pour la coopération bilatérale. Le bilan est plus mitigé pour les projets/programmes appuyés par le Luxembourg au travers des agences multilatérales qui ont une gestion moins performante, une information moins accessible par rapport à la coopération bilatérale et qui sont moins ouvertes à recourir aux procédures nationales (FAO, FNUAP).

Les perspectives au niveau de la mise en œuvre sont encourageantes dès 2012 avec une accélération du rythme d'exécution des projets/programmes qui devrait se maintenir jusque fin 2014, un niveau de décaissement qui devrait avoisiner 12 et 13 millions d'euros respectivement en 2013 et 2014. La majorité des projets/programmes arriveront à échéance en 2015, cette échéance étant portée à 2016 et 2017 pour les deux programmes sectoriels (BKF18 et 19).

Début 2015 apparaît comme une période charnière pour la coopération entre le Burkina et le Luxembourg. Cette période semble propice pour la définition d'un nouveau PIC, successeur du PIC II. Définir un nouveau PIC en 2012 paraît prématuré compte tenu du niveau d'avancement des projets/programmes et aurait peu de valeur ajoutée vu que la phase de formulation pour les 2 programmes sectoriels est en train de se terminer. Accroître la pression sur les 2 secteurs prioritaires serait risqué, les capacités de ces secteurs étant déjà massivement mobilisées par les 2 programmes sectoriels.

Les recommandations de la RàMP pour le PIC en cours et le PIC successeur se placent à trois niveaux :

1. les recommandations stratégiques qui concernent plutôt les gouvernements en tant que pilotes de ce PIC
2. les recommandations de mise en œuvre qui concernent plutôt les acteurs impliqués au niveau opérationnel
3. les recommandations plus spécifiques qui concernent l'un ou l'autre partenaire.

RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Recommandations	Actions à entreprendre	Acteurs
<p>Définir un successeur au PIC II après décembre 2012 :</p> <p>Option 1 : Prolongation du PIC II jusque début 2015 et maintien de la concentration sur les 2 secteurs actuels</p>	<p><u>Avantages Option 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte du décalage des calendriers des projets/programmes par rapport au terme du PIC II - Atteinte du niveau de décaissements prévus en 2013 et 2014 ; - Alignement par rapport aux principes du Code de Conduite de l'UE (maximum 2 secteurs de concentration par PTF). <p><u>Inconvénients Option 1 :</u> Cette option ne permet pas au Luxembourg d'honorer ses engagements financiers puisqu'elle ne nécessite pas d'augmentation de l'enveloppe budgétaire.</p>	<p>DG Coop, MAE</p>
<p>Option 2 : Option 1 + ouverture de la coopération à un 3^{ème} secteur de concentration</p>	<p><u>Avantages Option 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alignement par rapport aux principes burkinabè (maximum 3 secteurs de concentration par PTF) ; - Garanties de déboursements plus réguliers et au niveau attendu ; - Pour le Luxembourg, solution pour honorer son engagement financier dans un contexte de prolongation du PIC <p><u>Inconvénients Option 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décalage des calendriers avec un glissement de l'appui au niveau du nouveau secteur sur le PIC III <p><u>Actions à entreprendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les efforts de concentration sectorielle et la cohérence des interventions luxembourgeoises - Mener une consultation stratégique au niveau du gouvernement burkinabè et des PTF concernant le champ de concentration sectoriel du Luxembourg et l'ouverture de la coopération luxembourgeoise à un nouveau secteur. <p>Pour le choix d'un éventuel nouveau secteur : Veiller à maintenir la cohérence d'ensemble de la stratégie de la coopération du Luxembourg au Burkina en explorant</p>	<p>DG Coop, MAE, PTF</p>

	<p>les pistes d'intégration au niveau des 2 secteurs prioritaires identifiées par la RàMP : <i>l'éducation de base ou l'élevage</i>.</p> <p><i>Avantages d'un appui à l'éducation de base</i> : une contribution directe au fonds du PDSEB est une solution opérationnelle et rapide en termes de formulation et démarrage de la mise en œuvre, une solution qui garantisse plus de régularité dans les déboursments de la coopération luxembourgeoise et une solution opportune car le Burkina est à la recherche de partenaires dans ce secteur pour palier au retrait des Pays-Bas.</p> <p><i>Avantages d'un appui à l'élevage</i> : appui à un secteur peu appuyé.</p> <p><i>Inconvénients d'un appui à l'élevage</i> : pas une solution immédiate puisqu'un diagnostic institutionnel, suivi d'une phase de formulation s'inscrivant de préférence dans une approche sectorielle, devrait être réalisé.</p>	
Entamer les travaux préparatoires du PIC III fin 2014, début 2015	<p>Fin 2014, début 2015 :</p> <p>Pour les secteurs de concentration du PIC II (GRN et EFTP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tirer les premiers enseignements des programmes sectoriels qui sont en train d'être mis en place au travers d'évaluation à mi-parcours des programmes sectoriels (si les calendriers sont concordants) ou d'une nouvelle revue à mi-parcours allégée et focalisée sur cet aspect. - En fonction des résultats de ces études (évaluation, revue, diagnostic), explorer de manière mieux informée la possibilité d'un appui budgétaire sectoriel dans le prochain PIC. <p>Pour le nouveau secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction de l'option retenue, poursuivre et consolider l'engagement pris dans le cadre de la prolongation du PIC II. 	DG Coop, MAE
Améliorer le suivi politique et stratégique du PIC	<p>Organiser plus régulièrement des réunions de la Commission de Partenariat au niveau ministériel, si pas chaque année, au moins tous les 2 ans.</p> <p>Si la Commission de Partenariat ne peut se réunir au niveau des ministres chaque année, tenir des réunions mixtes au niveau des Directeurs/Directeurs Généraux de la Coopération chaque année.</p> <p>Alimenter les discussions et les décisions de la Commission de Partenariat avec un tableau de bord stratégique lié aux objectifs globaux et spécifiques du PIC et les baser sur une analyse qualitative et quantitative des effets des interventions du Luxembourg au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'avancée des politiques sectorielles à partir des dispositifs de suivi en place dans les secteurs - du niveau de mise en œuvre technique et financière 	DG Coop, MAE, acteurs sectoriels et projets, Lux-Development

	des projets/programmes du suivi de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide à partir des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris	
Accroître la prévisibilité de l'aide	Identifier les raisons qui limitent la comptabilisation de l'aide versée par le Luxembourg dans le budget national. Renforcer les mécanismes nationaux afin que les équipes projets transmettent les informations financières requises en temps voulu au moment de la préparation de la loi de finances pour garantir l'inscription de l'aide au budget national.	DG Coop, Ministères sectoriels et équipes projet
Poursuivre les efforts d'harmonisation avec d'autres PTF	Maintenir l'implication et la participation active du Luxembourg au sein de la communauté des PTF, en particulier en tant que chef de file du secteur de l'EFTP (voir recommandation spécifique pour le Luxembourg engagements vs ressources) Tirer les leçons des 3 exercices de co-formulation que le Luxembourg vient d'effectuer, les consigner dans un document qui pourra orienter et alléger de futurs exercices de co-formulation au Burkina et ailleurs, pour la coopération luxembourgeoise ou pour d'autres coopérations. Ce document pourrait être enrichi avec d'autres expériences de co-formulation, complété avec les expériences au niveau de l'exécution conjointe et devenir un guide d'orientation pour le Luxembourg.	MAE (Ambassade), PTF concernés et Lux-Development
Appuyer la DG Coop dans son rôle de coordinateur au niveau de la division du travail entre PTF	Dans l'identification du prochain PIC, réitérer l'expérience du PIC précédent en laissant le choix final des secteurs au MEF, dans le cadre d'une coordination avec les autres ministères sectoriels. Associer la DG Coop à la décision sur la répartition du budget entre les secteurs. Echanger au niveau du gouvernement burkinabè les programmes de coopération des différents PTF. Veiller à respecter la cohérence de la division du travail entre PTF telle que programmée. En cas de demande d'appui non prévue dans un programme de coopération, celle-ci devrait faire l'objet d'une concertation au niveau du gouvernement, coordonnée par la DG Coop. Les PTF concernés devraient être associés à cette concertation.	MAE, MEF/DG Coop DG Coop, Gouvernement burkinabè
Revaloriser le rôle des agences multilatérales	Court terme : Mener une consultation tripartite afin de discuter et exploiter les résultats de la réflexion stratégique interne menée au niveau du PNUD visant à revaloriser son rôle et définir de nouveaux axes stratégiques pour son intervention. Moyen terme (au moment de l'identification du prochain PIC) :	DG Coop, MAE (Ambassade), PNUD DG Coop, MAE, agences

	Elargir cette consultation à d'autres agences multilatérales qui pourraient être appuyées par le Luxembourg au travers de son prochain PIC	multilatérales
Communiquer sur l'expérience de la coopération luxembourgeoise au Burkina et tirer les enseignements	<p>Documenter cette expérience unique pour le Luxembourg d'avoir été aussi loin dans l'ancrage de son intervention dans le cadre d'une approche sectorielle et programmatique et dans l'application des principes de l'efficacité de l'aide déjà dans un PIC de 2^{ème} génération.</p> <p>A partir des premiers enseignements qui seront tirés, communiquer sur les avantages et les risques tant au niveau du Burkina au sein de la communauté des PTF, qu'au niveau du Luxembourg.</p> <p>Mieux communiquer sur cette approche permettrait d'argumenter effectivement sur les conclusions parfois vite tirées à partir d'un taux d'exécution inhabituel pour la coopération du Luxembourg et ainsi aider à lever les derniers doutes sur les nouvelles approches et modalités.</p>	DG Coop, MAE

RECOMMANDATIONS AU NIVEAU DE LA MISE EN ŒUVRE

Recommandations	Actions à entreprendre	Acteurs
<p>Exploiter l'opportunité des BKF 18 et 19 pour :</p> <p>(1) garantir la durabilité des acquis des projets appuyés par le Luxembourg (anciens et en cours) les plus prometteurs en termes de durabilité.</p> <p>(2) consolider et capitaliser sur les expériences réussies</p>	<p>Continuer à informer et sensibiliser les PTF contribuant aux côtés du Luxembourg aux programmes sectoriels BKF18 et BKF19 et les acteurs sectoriels concernés sur les projets en cours appuyés par la coopération luxembourgeoise et qui ont potentiellement un lien avec ces 2 programmes.</p> <p>Associer à cette sensibilisation les équipes projets nationales, en charge avec Lux-Development et la FAO (PAGED/PFNL), de la mise en œuvre de ces interventions.</p> <p>Au niveau des comités de pilotage des projets en cours, exploiter les évaluations à mi-parcours des projets pour identifier les bonnes pratiques (BKF12) qui pourraient bénéficier aux programmes et les acquis qui pourraient bénéficier prioritairement des appuis des programmes afin de renforcer leur durabilité (BKF11 et 14).</p> <p>Au niveau des comités de pilotages des programmes sectoriels, étudier la possibilité d'intégrer dans leurs programmes de travail les actions prioritaires qui auront été identifiées.</p>	<p>Responsables : Ministères sectoriels, équipes projets nationales, MAE (Ambassade), PTF concernés, FAO et Lux-Development</p>
Renforcer le système de suivi national (mécanismes et outils) pour une plus grande redevabilité	<p>Partager dans les délais les informations pertinentes sur l'exécution technique et financière, d'un côté, depuis les équipes nationales de projets vers les DEP et, d'un autre côté, depuis les équipes de projets vers les agences d'exécution et inversement.</p> <p>Veiller à ce que les équipes de projets nationales soient la</p>	<p>Responsables : Equipes projets nationales, Ministères sectoriels (DEP), Appui :</p>

<p>mutuelle à tous les niveaux (secteur-projet-opérateur-bénéficiaire) et pleinement intégrés au niveau des secteurs</p>	<p>pierre angulaire de ce système et aient accès à une information complète sur la mise en œuvre des interventions.</p> <p>En fonction des interlocuteurs, identifier le niveau de détail de l'information qu'il est pertinent de communiquer et développer un système de reddition des comptes modulables en fonction de l'interlocuteur.</p>	<p>Agences de mise en œuvre</p>
<p>Promouvoir et mettre en œuvre le principe de gestion axée sur les résultats au niveau des 2 programmes sectoriels</p>	<p>Utiliser ou développer des indicateurs qui permettent de mesurer qualitativement et quantitativement les avancées des politiques sectorielles au niveau des résultats et des objectifs : ceci implique d'aller au-delà de la mesure des entrants (inputs) et des produits (outputs) et de cerner mieux les résultats et les performances.</p> <p>Recourir de préférence à des indicateurs existants ou développer de nouveaux indicateurs appropriés pour les acteurs nationaux en termes de concept (quel résultat), définition (quel indicateur) et méthode (comment le calculer régulièrement).</p> <p>Formuler des indicateurs réalistes, facilement mesurables et en nombre réduits, à même de renseigner les progrès au niveau des secteurs et des stratégies nationales : ceci implique la mise en place de dispositifs de suivi (tableaux de bord, dispositifs de collecte avec planification des ressources nécessaires...).</p> <p>Relier ces dispositifs de suivi avec les cadres de dépenses sectorielles à moyen terme permettant de mettre en adéquation les activités prévues, les résultats attendus et les ressources disponibles (ou à mobiliser).</p>	<p>Responsables : Equipes projets nationales, Ministères sectoriels (DEP, cellule suivi-évaluation et statistique),</p> <p>Appui : Agence de mise en œuvre</p>
<p>Renforcer ou mettre en place des structures ad hoc permettant de prendre des décisions opérationnelles en dehors des réunions des Comités de Pilotage</p>	<p>Pour les projets en cours :</p> <p>Eviter des changements majeurs qui ralentiraient le rythme d'exécution des projets en cours. Dans la mesure du possible, ouvrir les Comités de Pilotage des projets en cours pour donner plus de place aux acteurs concernés par les interventions (bénéficiaires et opérateurs) mais non représentés dans les Comités, tout au moins en tant qu'observateur.</p> <p>En cas d'indisponibilité du Secrétaire Général, donner une délégation de pouvoir à des référents de projets pour assurer une régularité et une ponctualité des comités de pilotage.</p> <p>Pour les questions purement opérationnelles, transférer des compétences opérationnelles vers une instance technique allégée redevable vis-à-vis du Comité de Pilotage.</p> <p>Pour les programmes en formulation :</p>	<p>Ministères sectorielles, MEF (DG Coop), MAE (Ambassade), Lux-Development</p>

	<p>Dès le démarrage, identifier les instances nationales existantes qui pourraient endosser le rôle du Comité de Pilotage des programmes et renforcer le dialogue sectoriel.</p> <p>Si une nouvelle instance devait être mise en place, l'intégrer dans l'organigramme des Ministères, mettre en place des mécanismes pleinement intégrés durables au-delà du programme.</p>	
Accélérer la mise en œuvre du PIC II en levant quelques obstacles institutionnels et organisationnels	<p>Exploiter les résultats des réflexions menées dans le cadre de l'atelier sur la réforme des marchés publics.</p> <p>Accélérer la révision des procédures de passation de marché. Veiller à ce que ces procédures révisées permettent une accélération de la mise en œuvre des interventions et soient rapidement d'application.</p> <p>Associer le DEP du Ministère de la Santé dans le suivi du BKF20 et inscrire ce projet dans la liste des projets et programmes du Ministère de la Santé.</p>	<p>Gouvernement Burkinabé</p> <p>Ministère de la Santé, Lux-Development</p>
Garantir une meilleure intégration des thématiques transversales	<p>Effectuer plus systématiquement des études de référence préalables dans les programmes sectoriels (prévues dans le BKF19 et à prévoir dans le BKF18) pour intégrer ces thématiques et formuler des stratégies genre, environnement,...plus effective dans ces secteurs.</p> <p>Exploiter les résultats des études de référence (préalables) prévues dans le BKF 19 (et à prévoir dans le BKF18) pour la définition des indicateurs à intégrer dans le système de suivi.</p>	<p>Responsables : Ministères sectoriels</p> <p>Appui : Agences de mise en œuvre</p>

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR LE BURKINA FASO

Recommandations	Actions à entreprendre	Acteurs
Rendre largement et facilement accessibles les informations contenues dans la Plateforme de Gestion de l'Aide	Accélérer les travaux visant à la mise en ligne des informations de la PGA sous une forme dynamique permettant d'établir la cartographie des interventions des différents PTF sur le territoire et de faire des requêtes spécifiques par secteur, par zone, par PTF, par modalités d'intervention.	DG Coop

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR LE LUXEMBOURG

Recommandations	Actions à entreprendre	Acteurs
Optimiser le système d'information avec les agences multilatérales	<p>Aller vers une décentralisation des échanges d'informations de niveau purement opérationnel entre les représentations des agences sur le terrain et l'Ambassade du Luxembourg.</p> <p>Mettre en place ou renforcer le mécanisme de copie des envois afin de garantir une information complète et systématique à tous les niveaux (terrain et siège).</p>	MAE, Agences multilatérales

	Mettre en place un système de suivi régulier des interventions détaché du niveau d'exécution des interventions (tranche précédente) et du déclenchement du versement de la tranche suivante.	
Revoir les engagements et/ou les ressources de l'Ambassade	Effectuer un diagnostic des capacités (ressources humaines) de l'Ambassade du Luxembourg en fonction des engagements pris en tant que chef de file dans la FP et des engagements liés à l'approche sectorielle et programmatique. En fonction du résultat du diagnostic et des choix politiques du Luxembourg, décider soit de renforcer le bureau de la coopération de Ouagadougou, soit de recentrer ses engagements.	MAE
Veiller à la complémentarité du travail entre l'Ambassade et Lux-Development	Exploiter l'expérience du Luxembourg dans d'autres pays partenaires (Nicaragua) pour définir une division du travail plus claire entre l'Ambassade et Lux-Development sur le terrain, indispensable dans le contexte d'une approche sectorielle où la limite entre l'opérationnel et le politique n'est pas toujours évidente.	MAE, Lux-Development
Poursuivre les ajustements du mandat de Lux-Development	Mener une réflexion au niveau des sièges sur l'évolution du rôle de Lux-Development dans le cadre d'approche sectorielle et programme autour d'un rôle d'appui-conseil au MAE et aux secteurs	MAE, Lux-Development